Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 045-214500290-20221130-D202249-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
🖷 02.38.35.86.57
beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations

Date de la convocation	
25 novembre 2022	
Date d'affichage	
25 novembre 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le TRENTE novembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, COZETTE Laetitia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky.
Absent : BITON Kévin

Monsieur SIGNORET Yannis a été élu secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG45 : Avenant de fin de la convention actuelle et autorisation de signature de la nouvelle convention

Par délibération n°2018-74 en date du 30/11/2018, la Mairie de Beaulieu-sur-Loire a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du LOIRET pour adhérer à son service de médecine Préventive.

Le Centre de gestion a réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au Service de Médecine Préventive à la Réglementation générale de Protection des Données.

Missions assurées par le service de médecine préventive

Conformément à l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique, les missions assurées par le service de médecine préventive ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

- Surveillance médicale des agents

- Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail.

- Edition d'un rapport annuel d'activité

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 045-214500290-20221130-D202249-DE

Conditions financières

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle et signer la nouvelle convention.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

MAIRIE DE BEAULIEU SUR LOIRE 45630 (Loiret)